

Vivre en Pyrénées

N°13 -- Avril 2010

Lettre d'information de l'ASPAP

L'édito

mail : aspap.contact@gmail.com www.aspap.info ☎06-30-29-90-86 📧 Aspap Chambre d'Agriculture 32 av Général de Gaulle 09000 Foix

Je me souviens d'une balade en Val d'Aran, cette vallée qui accueille les touristes les plus fortunés d'Espagne.

MA-GNI-FI-QUE!!! Toutes les maisons reconstruites à l'ancienne, pierre sèche par ci, pierre sèche par là, pelouses impeccables, ruelles pavées, candélabres antiques, et tout bien harmonisé. Les lotissements neufs semblaient avoir des siècles.

Manque de chance, on était hors saison. Personne. Tout était vide. Propre, beau et vide.

Rien de plus monotone, déprimant, qu'un village propre, beau et vide. Peut être parce qu'il symbolise les déséquilibres de notre société, déséquilibres économiques, Environnementaux et sociaux. Parce qu'il exprime mieux qu'un long discours comment les cultures et activités traditionnelles ont été balayées puis remplacées par de nouveaux arrivants saisonniers en mal de «Nature», de «Montagne».

Au détour d'une rue, une verrue, un «point noir paysager», comme on dit maintenant: un poulailler, fait de bric et de broc et le pire de tout, un poulailler avec des poules qui caquettent, peut être un coq qui chante et tout ça qui pue et pollue la vue. Comme il nous a paru sympathique ce poulailler !Ainsi, il restait quelqu'un dans ce village, quelqu'un qui vivait comme vous et moi, unique trace de vie dans cette vallée relookée.

Quelle chance nous avons! dans nos villages, il y a encore quelques tas de fumier non réglementaires, des petites serres merdiques où les papis font pousser leurs tomates, des brebis qui attaquent indûment les rosiers, des enfants qui taguent les abribus, des adultes qui taguent les routes, et parfois des baignoires qui servent d'abreuvoirs....la vie, tout simplement

Sommaire

Assemblée Générale de l'Aspap.....	p2
Bilan Financier 2009.....	p2
La Grande Marche Pyrénènnne.....	p3
Souscription Solidaire.....	p3
Lâchers d'ours 2010.....	p4
Le Conseil Régional.....	p4
Memento Attaque.....	p5
La liste rouge Française des espèces menacées.....	p6
Natura 2000 et Directive Habitats.....	p7
Brève : le FIEP.....	p7
Pastoralies 2010.....	p8
L'agenda de l'Aspap.....	p8
Les brèves de l'Aspap.....	p8

SITE INTERNET ASPAP

Le site internet de l'Aspap est mis régulièrement à jour : n'hésitez pas à aller le consulter : www.aspap.info

Les photos de la manifestation du 13 mars à Tarbes sont disponibles sur le site depuis quelques jours en format PDF.

► NOS ASSEMBLEES GENERALES NE RESSEMBLENT A AUCUNE AUTRE !

Cette année encore, l'assemblée générale de l'ASPAP, a fait salle comble. Près de 250 personnes étaient au rendez-vous ce vendredi 26 février, pour un grand moment de partage, de réflexion et d'amitié aux Forges de Pyrène. Débutée sur un retentissant « Ariéjo Moun País », la soirée s'est terminée autour d'un délicieux et copieux buffet composé par les soins de tous ! L'ambiance a battu son plein grâce à un petit quatuor de musiciens qui ont entraîné tout au long de la soirée petits et grands sur la piste.

Au-delà des sujets communs à toutes assemblées générales nous avons choisi, cette année encore, de donner la parole à nos adhérents et sympathisants qui, tour à tour, ont fait état du bilan de l'année 2009 et des perspectives pour 2010. Jean Baptiste Larzabal, venu des Hautes Pyrénées a fait 2 exposés intéressants : l'un sur le régime alimentaire de l'ours et sur les mensonges diffusés dans les plaquettes distribuées aux enfants des écoles, plaquettes qui tiennent plus de la propagande pro-ours que de l'éducation des enfants à la vie de la Nature! L'autre sur les nouvelles dispositions concernant le Parc National des Pyrénées. Ces dispositions étendent la surface du Parc, dépouillent les populations locales de leurs droits et donnent un large pouvoir de décision à un fonctionnaire d'État, le directeur du Parc. Nous y reviendrons plus en détail dans un prochain numéro de Vivre en Pyrénées.»

La préparation de la Grande Marche des Pyrénées du 13 mars à Tarbes occupait l'esprit de tous avec un mot d'ordre unanime : « stop ours marchons pour une montagne vivante et préservée, contre l'ensauvagement des Pyrénées » ; car l'annonce a été faite récemment par Mme Jouanno que de nouveaux lâchers reprendraient après les élections régionales. Les propos ont été clairs : « Cette fois-ci on sera très vigilant, très mobilisé, tous en face Le nouveau plan ours n'est pas gagné Mme la Ministre ! » et réciproquement « l'année qui arrive sera une nouvelle année de combat pour l'Aspap ! ».

La manifestation de Tarbes en première page

Le magazine «L'Ariégeois» fait, dans son numéro d'avril, un grand reportage sur la manifestation de Tarbes et sur l'importante présence ariégeoise. 8 pages et de nombreuses photos sont consacrées à cet événement.

► BILAN FINANCIER 2009

Pour les absents de la soirée du 26 février, voici dans le détail les comptes de trésorerie de l'Aspap pour l'exercice de l'année 2009. L'année se termine sur un solde positif de 1369 €.

Recettes	Montant	Dépenses	Montants
SUBVENTIONS	10000	FONCTIONNEMENT	14141
Conseil Général	10000	Salaires	8401
AUTOFINANCEMENT	17116	Frais déplacement	800
Adhésions	10338	Charges sociales	3050
Dons	847	Achat matériel	695
Boutique	1706	Frais généraux	1195
Convention Emploi	962	ACTIONS ASPAP	10 366
Produits exceptionnels	3263	Vivre en Pyrénées	3788
		Pastoralies Autofinancement	3300
		Serveur vocal	546
		Manifestation et médias	1831
		Stand	901
		VIE DE L'ASSOCIATION	1240
		ASS Générale et bénévoles	882
		Dépenses exceptionnelles	358
RECETTES	27116	DEPENSES	25747

► LA GRANDE MARCHÉ PYRENEENNE

Samedi 13 mars à Tarbes, veille du premier tour des élections régionales, nous étions 3000 à avoir répondu à l'appel de la Grande Marche des Pyrénées : ariégeois (éleveurs, chasseurs, militants, habitants, paysans..), éleveurs des vallées d'Aure, du Louron, d'Ossau, d'Ouzoum mais aussi espagnols et catalans (Val d'Aran et Aragon), fédérations de chasse, représentants des Chambres d'Agricultures, élus, propriétaires forestiers, randonneurs... Toutes les Pyrénées étaient réunies au son des cors et sous une multitude de banderoles, pour faire cesser les nouvelles réintroductions d'ours slovènes, promises récemment par Mme Jouanno, ministre de l'Ecologie.

Philippe Lacube, au nom de l'ADDIP, association organisatrice de l'évènement, a proclamé « **Le monde écolo n'a pas le monopole de l'écologie, nous sommes pour une biodiversité à visage humain et non pour l'ensauvagement de nos montagnes... Nous en appelons au Président Mr Sarkozy pour faire cesser ces futures réintroductions** »

Jean-Luc Fernandez, Président de la Fédération de Chasse de l'Ariège, a souligné les propos de Philippe en ajoutant : « **Les coûts colossaux des réintroductions choquent : 5M€ pour les loups dans les Alpes et 2M€ pour les ours dans les Pyrénées. Le monde agricole est en marche et ne laissera pas imposer une espèce sans concertations** ». *(Une espèce, soit dite en passant, qui ne figure dans aucune catégories correspondant à quelque degré de menace que ce soit !)*

Pour François Toulis, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, un **référendum est nécessaire** afin de laisser la possibilité aux Pyrénéens de s'exprimer sur ces réintroductions. Pour Augustin Bonrepaux, Président du Conseil Générale de l'Ariège, il est important de souligner que : « **Des menaces planent sur les montagnes [...] si on ne nous entend pas, on saura se défendre [...] aujourd'hui c'est un avertissement** ».

La parole a été donnée tour à tour à de nombreux représentants des Pyrénées. On a ainsi pu entendre en ce début d'après-midi sur la tribune :

- Monsieur Fortassin François, vice Président du Conseil Général des Hautes Pyrénées : « **Le pastoralisme est indispensable tant au plan économique qu'environnemental, il préserve les paysages et constitue un élément essentiel à la biodiversité** ».

- Marc Carballido, vice-président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées : « **L'ours n'a pas besoin des Pyrénées, son biotope est en Slovénie, les Pyrénées n'ont pas besoin de l'ours, ce qui nous préoccupe c'est la place et l'avenir des hommes dans le massif** ».

- François Maïtia, vice président de la Région Aquitaine, Président du Comité de Massif des Pyrénées : « **La France est donneuse de leçons, elle ferait mieux de réviser ses positions [...] le Comité de Massif a interpellé le gouvernement sur ces réintroductions car nous préférons avoir des bergers sur nos montagnes que des ours !** »

La question de l'ours rassemble et fédère le massif Pyrénéen.

Merci à tous d'avoir répondu présents, nous venons de vivre une nouvelle étape dans notre combat.

SOUSCRIPTION SOLIDAIRE

Suite à la catastrophe économique provoquée par la Fièvre Catarrhale Ovine, le 11 septembre 2008, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs d'Ariège ont organisé une manifestation pour sensibiliser les pouvoirs publics sur le désarroi des agriculteurs. Quelques jours après cette action, deux jeunes ont été poursuivis pour avoir lancé des pétards contre la Préfecture.

Les tribunaux les ont sanctionnés lourdement, **15.000 € d'amende + 5.000 €** de frais de justice.

En janvier 2008, l'Aspap, suite aux évènements du printemps 2006 à Arbas, s'est retrouvée dans la même situation : à savoir régler 20.000 € d'amendes, de dommages et intérêts et frais de justice. A ce moment là, la FRSEA nous a témoigné sa solidarité financière. A nous aujourd'hui de témoigner notre soutien... 20.000 € c'est une somme importante. Ce sont 4.000 dons de 5 euros, ou 2.000 de 10 €... Mobilisons nous pour éviter à Eric et Jean-Marc de supporter seuls cette injustice. L'ASPAP reversera la totalité de la somme récoltée à la FDSEA et aux JA.

Vous pouvez envoyer votre participation au bureau de l'ASPAP 32 avenue du général de Gaulle 09000 Foix, en précisant au dos du chèque « solidarité manifestation FCO ».

➤ LACHERS D'OURS 2010 : DES ANNONCES CONTRADICTOIRES

Mardi 16 mars, trois jours après la Grand Marche Pyrénéenne, Mr Borloo, ministre de l'Ecologie et du développement durable, a rencontré à la chambre d'agriculture de Tarbes des représentants de la FDSEA des Hautes-Pyrénées et l'ADDIP. D'après Mr Borloo et contrairement aux propos de Chantal Jouanno en janvier 2010, aucune décision ne serait prise au Ministère concernant d'éventuels lâchers d'ours.

Mme Jouanno, après avoir reçu en février les représentants de l'ACAP (Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées), recevait à Paris, les représentants de l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) le jeudi 1 avril afin d'évoquer le dossier de réintroduction des prédateurs, principalement celui des ours slovènes dans les Pyrénées.

Henri Nayrou (09), Frédérique Massat (09), Chantal Robin-Rodrigo (65), Jean-Louis Idiart (31) et Vincent Descoeur (15) ont exprimé leur position sans équivoque sur les réintroductions de prédateurs. Néanmoins Chantal Jouanno a réaffirmé qu'elle était favorable au maintien d'une population ursine sur le massif.

Les représentants de l'ANEM sont donc repartis avec la conviction que de nouvelles réintroductions d'ours vont être organisées sous couvert de la Directive Habitats de 1992, plus que sur la convention de Berne de 1979, ce qui est nouveau dans le discours officiel.

« Il y aura des lâchers »... « Il n'y aura pas nouveaux lâchers »... « mais si »... « mais non ».....Arrêtez Monsieur et Madame les ministres de jouer aux girouettes.....

Le printemps est amorcé et officiellement, aucun lâcher n'est à déplorer...à moins que des lâchers se préparent dans notre dos.....Restons vigilants et suivons cette affaire de près. Quelque soit la décision du Ministère les Pyrénéens sont à nouveau prêts à se défendre.

➤ CONSEIL REGIONAL : UNE ALLIANCE SUR LE DOS DES PYRENEENS

Lors de la manifestation de Tarbes, M. Carballido, Vice Président sortant du Conseil régional et tête de liste socialiste pour l'Ariège, déclarait : « Je ne crois pas que l'ours ait besoin des Pyrénées et que les Pyrénées aient besoin de l'ours ».

Les tractations du second tour des élections régionales ont conduit M. Malvy à intégrer dans son équipe le Président de l'ADET Pays de l'ours, M. Arcangeli, remonté, grâce à un bon coup de piston, en position éligible.

L'ASPAP est apolitique, elle regroupe des centaines d'opposants de tous bords au programme d'ensauvagement et dépossession du massif qui sous tend le plan ours. Mais, pas plus que les autres associations pyrénéennes concernées, elle ne peut rester indifférente à ce choix du sauvage ainsi exhibé pour de simples raisons de cuisine électorale.

Ce choix en effet est totalement contradictoire avec le « *Diagnostic partagé pour la biodiversité* » que vient de publier le Conseil Régional qui souligne la qualité préservée des milieux pyrénéens grâce « *aux bonnes pratiques passées et actuelles* » de ses éleveurs, et la nécessité de continuer et relancer ces pratiques. M. Arcangeli et son association ne cessent, à l'inverse, de stigmatiser les pratiques des éleveurs en leur reprochant de façon purement idéologique de dégrader ce milieu. Son action, ses propos très méprisants à leur égard, sont toujours douloureusement vécus par celles et ceux qui, humblement, eux sans exhibitionnisme, continuent à faire ce travail difficile pour bien nourrir les hommes et rendre nos montagnes accueillantes.

Le Conseil Régional va devoir préciser ses positions sur sa politique environnementale et sur l'avenir des Pyrénées. Certes, les importations d'ours ne sont pas de sa compétence mais va t'il tenter d'imposer aux éleveurs montagnards le « schéma Arcangéli » des 3 « P » : parcs, pâtre, patous ? Va t'il aider la main-mise des associations soi-disant « écologistes » sur le territoire (en leur confiant par exemple la gestion des réserves régionales qui sont prévues à son programme)? Créer, comme le demandent certains, des réserves intégrales ? Plus que jamais, nous serons vigilants.

➤ **ASPAP MEMENTO ATTAQUE**

L'Aspap a réalisé cet aide-mémoire à destination des éleveurs, particuliers, bergers victimes d'une attaque présumée d'ours. Nous tenons également à la disposition de toutes les dernières localisations des ours.

S'il le souhaite, chaque éleveur, chaque berger, chaque Président de Groupement Pastoral peut être accompagné lors des expertises par un des bénévoles de l'association. Pour tout conseil ou toute question, appelez nous au 06.30.29.90.86

Equipe Technique Ours : 05 62 00 81 08
ASPAP : 06.30.29.90.86

Quelques conseils en cas d'attaque présumée de l'ours

Ces conseils sont donnés à titre indicatif. Ils doivent être adaptés à chaque cas particulier selon les lieux, les circonstances, les conditions du moment, etc...

1- L'alerte

- 1) Comme pour un accident de personnes, donner ou faire donner l'alerte le plus rapidement possible au numéro de téléphone dont vous disposez
- 2) Si ce numéro est indisponible (hors horaires de travail d'une administration tel que soir ou WE et jours fériés), laisser un message sur le répondeur téléphonique s'il existe et informer la gendarmerie la plus proche.
- 3) Noter le numéro de téléphone, le nom de la personne qui vous a répondu et l'heure précise de l'appel.
- 4) Fournir le ou les lieux précis de la prédation, le nombre de carcasses, de bêtes blessées retrouvées, ainsi que le nombre de bêtes disparues lorsque c'est possible (au moins une approximation)
- 5) Prendre immédiatement rendez-vous, pour le plus rapidement possible (le jour même ou le lendemain matin à la première heure) avec les « experts ».
- 6) Si vous le souhaitez, vous pouvez vous faire accompagner par un bénévole de l'ASPAP. Appelez l'association le plus tôt possible au 06.30.29.90.86

2- Précautions immédiates à prendre dans la mesure du possible

- 1) Recouvrir les carcasses d'un plastique bleu, type sac poubelle, tenu par des pierres : cela protégera la carcasse des prédateurs et permettra de la repérer de loin pour l'expertiser
- 2) Prendre des photos des prédatations (bêtes mortes et blessées), de préférence numériques ou avec un téléphone. Pour situer le lieu, les conditions

de l'attaque et la position des carcasses, penser à prendre une photo de la situation générale montrant les carcasses et/ou les bêtes blessées.

- 3) En cas de refus d'expertise rapide ou d'impossibilité de joindre l'organisme en charge des expertises, déposer une main courante à la gendarmerie et éventuellement une plainte pour refus d'expertise entraînant à la disparition des preuves matérielles.

3- Au cours de l'expertise

- 1) Les agents assurant l'expertise sont assermentés. Ils ne sont pas officiers de police judiciaire. L'expertise n'est pas une enquête criminelle. La présence de tierces personnes sollicitées par l'éleveur ne peut pas être interdite et l'éleveur peut se faire assister de toutes personnes de son choix.
- 2) Noter le nom et prénom de l'expert et son administration de rattachement, et de toutes les personnes présentes (agents DDA, gendarmes...)
- 3) Poser des questions sur les ours : localisation, nombre, ce qui se passe sur les autres estives, etc....Les informations circulent mal. Elles ne sont donc toutes bonnes à prendre pour vous et pour les autres.
- 4) Participer point par point à l'expertise : rigoureusement, relever tous les indices, photographier, noter tous les éléments, le nombre de photos prises par les experts, si possible faire une photo page par page du constat.
- 5) L'éleveur qui le souhaite peut demander par écrit un double du constat d'expertise, et en cas de refus prévisible déposer un recours pour vice de forme au tribunal administratif. Modèles de lettre à votre disposition.

4- Comportement individuel de l'éleveur (et du volontaire)

- 1) Agir de manière professionnelle : l'éleveur et le berger sont des professionnels de l'élevage et du milieu naturel disposant d'une expérience incontestable.
- 2) Etre le plus précis possible
- 3) Etre sur de soi, ne pas se laisser impressionner, garder son sang froid, rester poli et correct vis-à-vis des agents d'expertise.

5- Le carnet « ours » et informations diverses

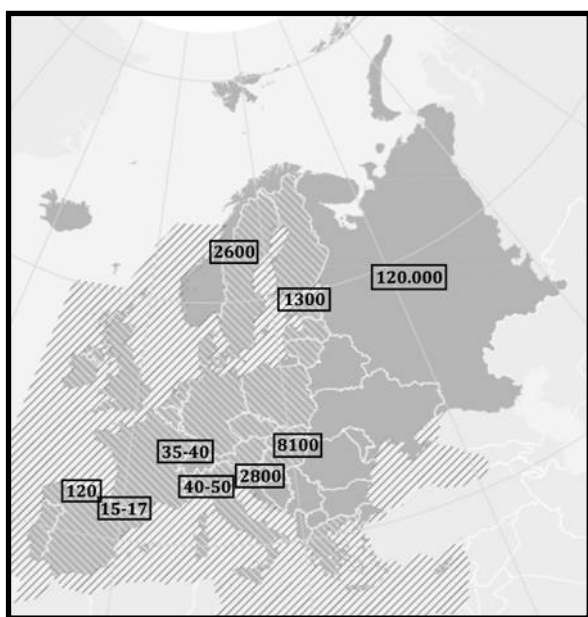
Il s'agit d'un document personnel et officieux sur lequel vous faites vos propres observations. C'est une sorte d'aide mémoire qui, plusieurs mois après, peut nous aider à apporter des précisions. A chaque fois que vous montez à l'estive vous y indiquez : la date et l'heure des observations, le temps (pluie, orage, brouillard...), le comportement du troupeau, les rencontres faites, etc...

➤ LES SUPERCHERIES À PROPOS DE LA LISTE ROUGE FRANÇAISE DES ESPÈCES MENACÉES

L'UICN ou Union Internationale pour la Conservation de la Nature, comité regroupant experts et organismes spécialisés, est notamment responsable de la réalisation de la Liste Rouge des Espèces Menacées. Cette liste vise à fournir un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces en France et dans le monde.

Pour l'UICN, l'ours brun n'est menacé ni au niveau mondial ni au niveau Européen : il ne figure dans aucune des catégories correspondant à quelque degré de menace que ce soit : ni CR (stade critique), ni en EN (en Danger), ni VU (Vulnérable).

La page d'accueil du site européen de l'UICN commence par une affirmation tout à fait justifiée : « *la nature ne connaît pas les frontières humaines dessinées sur les cartes* ». Pour les animaux et les plantes, la Communauté européenne, dont la France, fait partie d'un immense espace qui va de l'Oural, en Russie, aux îles Canaries, le paléarctique occidental. C'est à l'intérieur de cet espace que l'on doit se demander si des espèces sont ou non menacées : voir ci dessous la carte du paléarctique occidental.



Pour des espèces qui ne sont ni endémiques, ni limitées à un seul petit morceau de notre planète, raisonner en terme d'Europe à 25, de pays ou de provinces, reviendrait à raisonner exactement à

l'inverse de ce qu'affirme l'UICN : la nature se mettrait soudain à connaître des « *frontières humaines dessinées sur les cartes* » !

C'est pourtant ce qui vient d'être fait en inscrivant l'ours brun dans la liste rouge des espèces menacées en France. Cette inscription repose sur une déformation et sur des oublis.

La déformation :

Alors que l'UICN demande quelle est, pour chaque pays, la situation des espèces **mondialement menacées**, la liste rouge française passe en revue **toutes les espèces qu'elles soient ou non mondialement menacées**. Cela pourrait même conduire à envisager des réintroductions d'animaux qui n'existent plus du tout sur notre territoire depuis longtemps puisque les directives de l'UICN demandent de remonter à ce qu'était la situation il y a un siècle.

Les oublis :

1) - Au niveau européen, la population d'ours dans les Pyrénées représente au mieux du mieux : 0,14 % de la population totale, si l'on ajoute la Russie : 0,014 %, et au niveau mondial, résultat inexistant : 0,0000...etc.

L'UICN elle-même, dans ses directives pour l'établissement des listes rouges nationales, admet la possibilité que lorsque de telles sous populations représentent moins de 1% de l'espèce au niveau mondial, on puisse ne pas en tenir compte, ne pas même les mentionner. Il est en effet reconnu que **des sous populations aussi infimes et isolées n'apportent strictement rien à l'avenir d'espèces pas du tout menacées comme c'est le cas de l'ours brun**.

2) - Alors que l'UICN demande, logiquement, que soit indiqué le pourcentage que représente chaque population nationale par rapport à la population mondiale, **la liste rouge française ... oublie, comme par hasard, d'indiquer ce chiffre** : chiffre ridicule pour une espèce pas du tout menacée, on vient de le voir.

En déformant l'objectif de l'UICN, en « oubliant » ses directives, les responsables de la liste rouge française ne faisaient pas un travail scientifique mais idéologique : il fallait à tout prix trouver le moyen de faire croire que l'espèce ours brun était en danger même si c'est faux pour l'UICN elle même.

Cette attitude a aussi une conséquence très grave pour la sauvegarde des espèces réellement en danger en France : en mettant sur le même plan, espèces mondialement menacées et espèces qui ne le sont pas, elle ne permet pas de voir où notre pays doit faire réellement porter ses efforts pour sauvegarder chez elle les espèces menacées. L'inverse du but soi disant recherché !

➤ NATURA 2000 ET LA DIRECTIVE HABITATS : UNE INSOLUBLE ET STUPIDE CONTRADICTION

La directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 régit les sites Natura 2000. Elle est mise en avant pour justifier les importations d'ours slovènes.

C'est faux, aucune obligation de réintroduction

L'article 22 demande simplement aux Etats membres qu'ils « *étudient l'opportunité de réintroduire des espèces de l'annexe IV, indigènes à leur territoire, lorsque cette mesure est susceptible de contribuer à leur conservation, à condition qu'il soit établi par une enquête, tenant également compte des expériences des autres Etats membres ou d'autres parties concernées, qu'une telle réintroduction contribue de manière efficace à rétablir ces espèces dans un état de conservation favorable et n'ait lieu qu'après consultation appropriée du public concerné* ».

En outre, cette *consultation appropriée* n'a pas eu lieu puisque la décision a été prise AVANT ce qu'ils appellent la « concertation ». Et pour *rétablir l'espèce*, c'est, à court terme, au moins 150 ours qui sont nécessaire, à long terme plusieurs centaines, ce qui supposerait un ensauvagement total des Pyrénées.

Une Directive totalement contradictoire et confuse

Cet ensauvagement serait contradictoire avec le but de la Directive. Elle entend conserver les milieux, pas les transformer. Or, en France, plus aucun milieu n'est sauvage comme l'a souligné le Grenelle de l'environnement : « *Il ne s'agit plus de geler une nature sauvage, maintenue dans son état primitif, à l'abri des interventions humaines/.../ Ceci est d'autant plus vrai en France où tous les paysages, réputés naturels ou non, sont le fruit d'une coévolution du travail de la nature et de l'homme.* »

Les scientifiques appellent ces milieux des milieux « semi-naturels » et soulignent leur très grande richesse : « *Les paysages qui abritent la plus forte biodiversité*

sont composés d'habitats semi-naturels. /.../ En France, 84 % des surfaces classées en « haute valeur naturelle » correspondent à des zones d'élevage en plein air (Alpes, Corse, Franche-Comté, Massif central, Pyrénées...). »

Site « Science et Décision » du CNRS + Université d'Ivry

Mais la Directive Habitats est totalement anti scientifique, contradictoire avec le Grenelle de l'Environnement, avec la réalité des Pyrénées ; elle confond en effet zones naturelles et semi-naturelles, considère qu'elles sont le même « habitat » :

- article 1-b: « *habitats naturels: des zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles* ».

Conclusion

Cette absurdité conduit à traiter de la même façon des zones vraiment sauvages, totalement naturelles, et des pays entiers, comme la France, où *tous les paysages, réputés naturels ou non, sont le fruit d'une coévolution du travail de la nature et de l'homme.*

Ce qui revient non pas à préserver ces milieux où l'homme est l'acteur d'une biodiversité à visage humain, mais à les transformer en ce qu'ils ne sont pas : des habitats « naturels ».

Au lieu de s'exhiber avec au poignet un bracelet du WWF, Mme JOUANNO si elle se préoccupait vraiment de biodiversité et pas de « bling-bling », devrait demander une renégociation d'une telle directive qui confond tout, aussi stupide que de considérer qu'une maison à moitié construite est un terrain vierge !

Le FIEP est, pour la partie ouest des Pyrénées, l'équivalent de l'ADET : une association gavée de crédits d'Etat qui prône la réintroduction d'ours dans les Pyrénées.

Se targuant de pédagogie, elle distribue dans les écoles, une plaquette sur l'ours dans laquelle on peut lire

- « ...végétaux et insectes représentent 80 à 90 % de son alimentation ././ Comme une vache au printemps, l'ours mange l'herbe tendre des pâturages de moyenne montagne ././ » **Alors, combien faut-il de kilos de myrtilles et d'herbe tendre pour satisfaire les besoins d'un ours ?**

Au printemps

Si le régime est constitué à 99% de végétaux (herbe jeune de prairies) comme indiqué par le FIEP, l'apport de 15 000 Calories/jour (correspondant au besoin d'un ours normal de 70 à 100Kg) suppose une consommation de 115Kg d'herbe **par jour**.

(Cela représente 7 fois la capacité d'ingestion!)

- L'apport de 20 000 Calories/jour (correspondant au besoin d'une ourse suivie de 70 à 100Kg) suppose une consommation de 154Kg d'herbe par jour. (Cela représente 10 fois la capacité d'ingestion!)

L'été

Les fruits ne peuvent constituer qu'un appoint. Si 90% des besoins (10 000C) étaient couverts par les fruits, l'ours normal devrait en consommer 24Kg /jour. La capacité d'ingestion est dépassée de 52%.

C'est quand même dommage que nos spécialistes de l'ours, lorsqu'ils ont rédigé le plan ours n'aient pas pensé à une chose: s'il y a tant de débris végétaux dans les crottes d'ours c'est justement que, comme votre chat ou votre chien, son tube digestif est fort mal équipé pour digérer les parties ligneuses et non que ces végétaux constituent sa nourriture essentielle ...mais les rapports qu'établissent ces gens là ne sont pas scientifiques : c'est de l'idéologie pure.

Il y a 80% de débris végétaux dans les crottes, on conclut que l'ours mange 80% de végétaux !!! Conclusion impensable pour un scientifique... mais, bon, dans cette affaire, les scientifiques, on ne leur a rien demandé ...ni sur le régime alimentaire, ni sur le nombre d'ours nécessaires à une population génétiquement viable. * (1 C = 1 Calorie = 1000 calories)

Les nouvelles adhésions 2010 ont débuté.....

.....les tarifs 2010 restent inchangés depuis 2006

Nom : Prénom : adresse :

Renouvellement Nouvelle adhésion 2010 Particulier Association

- Cotisation individuelle : 10 €
- Cotisation association (Gaec, groupement pastoral, entreprise, chasse...) : 30 €
- Cotisation collectivité locale, institutions et autres :

- Jusqu'à 100 habitants : 30 €
- De 101 à 500 habitants : 60 €
- De 501 à 1000 habitants : 90 €
- Au delà de 1000 habitants : 120 €

Si votre adresse email a changé, vous pouvez l'indiquer ci-après pour recevoir nos informations par email :

.....@.....

Adhésion à envoyer à l'ASPAP: 32 avenue du Général deGaulle 09000 Foix ou à remettre à notre stand

► L'AGENDA DE L'ASPAP 2010

Le stand de l'Aspap anime les foires et transhumances d'Ariège : dernières infos et localisations des ours, adhésion, boutique, numéros de Vivre en Pyrénées, parution ASPAP....bonne humeur garantie !

Rendez-nous visite, ou rejoignez nos bénévoles
(inscriptions au : 06.30.29.90.86)

- Foire du 8 mai -
Tarascon-sur-Ariège

- Fête de la Montagne 29 mai -
Luzenac

- 5 juin 2010 -
Transhumances en Couserans
SEINTEIN 3 000 ovins

-12 juin -
Transhumances
Couserans & Haut-Salat : OUST / SEIX
2.000 ovins, 60 équins, 40 bovins

-19 juin -
Transhumances en Vicdessos : AUZAT

---PASTORALIES 2010 ---

L'organisation des Pastoralies 2010 sur le plateau de Beille bat son plein. L'édition 2010 est ambitieuse : deux journées festives ainsi que de nouvelles animations qui sont en cours de préparations : alors n'hésitez pas à vous inscrire sur la liste des bénévoles au 06.30.29.90.86.

Les affiches seront disponibles lors de la foire de Tarascon le weekend du 8 mai : faites connaître les PASTORALIES : affiche pour les commerçants, écoles, prospectus....

--- BOUTIQUE ASPAP ---

Des bérets noirs estampillés : ASPAP sont depuis peu en vente à la boutique....Vous pouvez vous les procurer lors des foires, transhumances et autres événements où l'Aspap sera présente. N'hésitez pas à nous contacter par email ou téléphone pour passer commande !

LES BREVES DE L'ASPAP

- L'Addip attend toujours son rendez-vous promis à l'automne 2009 par Mme Jouanno au Ministère de l'Ecologie

-Le répondeur de l'ASPAP ne reprendra pas au printemps...»la parole est d'argent mais le silence est d'or» nous mettons en application ce vieux dicton, mais, bien sûr, la veille continue chez les «taiseux» de l'ASPAP

-Balou a repris son activité en Haute Ariège et sur le plateau de Sault.

Pour savoir où il est, regardez le ciel: un avion survole régulièrement le secteur en décrivant de grands cercles: cela signifie que l'équipe technique ours a perdu le signal.

Puis écoutez attentivement: vous entendez le moteur du 4x4 des suiveurs d'ours arpentant la montagne pour peaufiner le repérage.

Zut, à peine l'ours est 'il repéré qu'il repart...et recommence le ballet de l'avion et des voitures... c'est pas beau, l'Ecologie?

-Très sportive, madame Jouanno: championne de karaté c'est rare chez une ministre.

Pour le reste, ça ne marche pas fort :

- * le sommet de Copenhague, qu'a raté
- * la taxe carbone, qu'a raté
- * les élections régionales, qu'a raté
- * le groupe national ours, qu'a raté

Et si elle se lance dans de nouvelles réintroductions, la série des ratés ne fera que s'allonger...

-Dans la nuit de vendredi 2 au samedi 3 avril, au lieu-dit Pichot non loin de Baulou, un veau d'à peine 5 jours a été découvert mort et à moitié dévoré. Cet événement a donné lieu à une expertise «dommages ours» dont les résultats ne nous sont pas encore connus. Des membres de l'ASPAP se sont rendus sur place. Rappelons que ce secteur, proche de Foix, a été fréquenté par un ours en 2006. Les ours, affamés après un long hiver, recherchent une nourriture à haute valeur énergétique. Si d'autres événements similaires ont lieu dans ce secteur, le doute ne sera plus permis.